

Bonsoir,

Gaétan Leduc, résident du lac Desmarais depuis 16 ans et j'ai également siégé 4 ans sur l'exécutif de l'Association pour la préservation du lac Desmarais, de 2013 à avril 2017. Je m'adresse à vous ce soir, à titre personnel.

Mercredi dernier, j'ai pris connaissance d'un article dans le St-Denisien, signé par Mme Marchand et concernant le barrage du lac Desmarais. Mme Marchand se dit représentante d'un groupe de résidents du lac Desmarais. Si ce groupe existe, je n'en ai jamais entendu parler. Ils sont probablement seulement quelques personnes que je pourrais sans doute compter sur les doigts de mes mains. Chose certaine, elle ne représente certainement pas la majorité des résidents du lac Desmarais.

Ceci étant dit :

Premièrement je peux comprendre les préoccupations et inquiétudes de Mme Marchand. Le terrain dont il est question dans la demande de dérogation qui devait être présentée ce soir et qui est reportée pour une deuxième fois, est adjacent à son terrain. Son terrain est enclavé entre deux terrains appartenant à Vallée Indienne, celui-ci sur Desmarais et un autre sur Brême. On sait qu'il y a un historique de conflits, de confrontations entre Mme Marchand et Vallée Indienne depuis plusieurs années; alors je peux comprendre ses inquiétudes. Soyons clairs, je ne prends partie ni pour l'un ni pour l'autre, mais ses interventions pour retarder la négociation sur le transfert du barrage sont sans doute encore une fois le reflet d'une guerre personnelle avec le principal actionnaire de Vallée Indienne.

Deuxièmement, comme résident du lac, j'aurais certes préféré qu'il n'y ait jamais de construction le long de la rue Desmarais du côté du lac entre Brême et Bouvreuil.

Mais d'un autre côté, l'important c'est de transférer la propriété du barrage, des digues et du fond du lac à la Municipalité. C'est ça l'enjeu! C'est un dossier qui se discute depuis plusieurs années, mais plus sérieusement depuis la fin 2015.

Une entreprise privée comme Vallée Indienne a une durée de vie limitée dans le temps; d'ailleurs on sait que les actionnaires veulent la dissoudre dès que possible, n'ayant plus de terrains à vendre autour du lac. Ces actionnaires, comme nous tous malheureusement, ont eux aussi une durée de vie limitée dans le temps, mais une Municipalité c'est intemporel.

Le barrage du lac Desmarais a un peu plus de 50 ans et doit être réparé et modernisé. Personnellement je me sentirais beaucoup plus en sécurité si c'est la Municipalité qui en assure l'inspection et l'entretien. Si le barrage cédait, comme on l'a vu dans Portneuf il y a 3 ou 4 ans, les dommages seraient considérables : l'eau emporterait la rue Desmarais, emporterait aussi la maison de Mme Marchand car elle est située au coin de Desmarais et Brême, la valeur des 125 résidences autour du lac Desmarais serait grandement affectée : que vaut une belle maison devant un grand trou plein de boue? De plus, on inonderait fort probablement le Domaine

Forest. Je ne veux pas prendre ce risque. Si cela devait se produire, la Municipalité serait certainement en meilleure position pour gérer la situation et les réclamations qui s'ensuivraient plutôt que d'espérer que l'entreprise privée, propriétaire du barrage, ait les assurances nécessaires pour y faire face, ce dont je doute. De plus, si j'ai bien compris, Vallée Indienne est prête à apporter une contribution financière substantielle pour la réfection et la modernisation du barrage. Je crois que c'est dans l'intérêt de tous les résidents du lac, de la Municipalité et de tous les citoyens de St-Denis que ce transfert d'actifs se fasse le plus tôt possible.

Si Vallée Indienne décidait de construire une petite résidence ou un chalet sur le terrain dont il est question dans la dérogation qui devait être adoptée ce soir, alors on vivra avec; ce sera la seule construction le long de Desmarais sur le côté du lac puisque, selon ma compréhension, le reste du terrain appartiendrait dorénavant à la Municipalité.

Je sais aussi que l'exécutif de l'Association pour la préservation du lac Desmarais qui n'est pas partie prenante des négociations, a eu l'occasion, à la fin 2015, de transmettre aux deux parties la liste de ses préoccupations et recommandations. Cette liste, ainsi qu'un plan de suivi a d'ailleurs été présentée, par moi-même, aux quelques 40 membres de l'APLD présents lors de l'assemblée générale du printemps 2016 et tous étaient d'accord avec la démarche. Même Mme Marchand, qui a exprimé des réserves sur le projet de Vallée Indienne, a mentionné que l'exécutif avait fait un très bon travail. Or à ce que je sache de l'entente sur le point de se conclure, j'évalue que plus de 80% de ces préoccupations ont été prises en considération; personnellement comme résident du lac Desmarais, je considère cela intéressant et satisfaisant.

Dans une négociation, il ne peut pas y avoir un seul gagnant. Si cette demande de dérogation est le seul élément qui retarde la conclusion de l'entente alors, messieurs les conseillers, je crois que vous devez l'accepter et voter en faveur de cette demande de dérogation à la prochaine assemblée du Conseil.

Merci.

Gaétan Leduc

4 décembre 2017